



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIPLAST

FDS

Édition du
18/10/2017

Indice 05

Page 1/7

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identification du produit

Nom du produit : DIPLAST (plaque alvéolaire)

1.2. Utilisations identifiées du produit

Utilisation : plaque pour l'emballage, la protection, l'impression, le bâtiment, l'ameublement...

1.3. Identification de la société

Fournisseur : DISTRIPLAST Flandre SAS
ZI de Petite Synthe
BP 20106
F- 59944 DUNKERQUE cedex 2

Tél : +33 (0)3.28.29.40.00 (standard)
+33 (0)3.28.29.24.92 (sécurité)
Fax : +33 (0)3.28.25.19.93
Site : <http://www.distriplast.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la Communauté Européenne.

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit n'est pas soumis à étiquetage

2.3. Autres dangers

En cas d'exposition à des températures élevées, ce produit peut brûler (possibilité retardateur de flamme pour les produits classés M1 ignifugés).

3. Composition / Information sur les composants

Non chimique : 100% polypropylène (ajout possible d'additifs ou de colorants sur base PE/PP)



4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. En cas d'inhalation

En cas d'exposition accidentelle aux fumées qui peuvent se former lors de la combustion du produit, éloigner la personne de l'atmosphère polluée et la tenir au repos.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et prévenir les secours.

4.1.2. En cas de contact avec la peau

Dans le cas d'un produit chaud avec risque de brûlure :

- Mettre sous l'eau froide pendant au moins 15 min,
- Ne pas enlever les vêtements collés à la peau pour ne pas arracher la partie atteinte,
- Couvrir avec une compresse de coton ou de gaz stérile,
- Prévenir les secours.

4.1.3. En cas de projection dans les yeux

Ce produit est un solide inerte.

En cas de projection dans les yeux, ne pas frotter.

Consulter un médecin et l'enlever comme n'importe quel corps étranger.

Si une gêne persiste, consulter un ophtalmologiste.

4.1.4. En cas d'ingestion

Une assistance médicale d'urgence n'est en principe pas nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Extincteurs à eau pulvérisée, mousse, CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Les personnes habilitées pour l'extinction des feux doivent se munir des équipements de protection adaptés.

Empêcher les effluents de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIPLAST

FDS

Édition du
18/10/2017

Indice 05

Page 3/7

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser mécaniquement.
Récupérer et éliminer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Pas de recommandations particulières pour la manipulation.
Respecter les charges maximum pour toute manutention manuelle ou mécanique.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues.
Ne pas fumer.
Gerbage maximum de 3 palettes, à l'intérieur et à température ambiante.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition
Pas de recommandations particulières. Porter les équipements de protection individuelle adaptés au travail effectué, conformément à la législation du travail.
Lorsque le contact avec le produit chaud est possible, il est recommandé de porter des gants thermiquement résistants et des lunettes de protection.



DIPLAST

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: solide
Couleur	: fonction de l'ajout de colorants
Odeur	: plastique
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: non applicable
Point de fusion / congélation du granulé	: 160-175°C / -
Point initial d'ébullition	: non déterminé
Point éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité	: non déterminé
Limite explosivité	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur	: non déterminé
Densité du granulé originel	: 0.900-0.905 g/cm ³ (ISO1183)
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilités autres	: non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)	: non déterminé
Température d'auto-inflammation	: > 360°C
Température de décomposition	: non déterminé
Viscosité	: non déterminé
Propriétés explosives	: non déterminé
Propriétés comburantes	: non déterminé

9.2. Autres informations

Point de souplesse du granulé	: 145-155°C
Absorption d'eau du granulé	: 0.02% à 24°C

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Matière chimiquement inerte dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIPLAST

FDS

Édition du
18/10/2017

Indice 05

Page 5/7

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues. Ne pas fumer.

Matière chimiquement inerte dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Aucunes connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A hautes températures lors de la combustion, des substances de décomposition dangereuses peuvent se dégager :

- monoxyde de carbone,
- dioxyde de carbone,
- oxyde d'azote,
- fumées.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: non déterminé
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	: non déterminé
Toxicité aiguë par inhalation	: non déterminé
Corrosion/irritation cutanée	: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: non déterminé
Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée	: non déterminé
Mutagénicité	: non déterminé
Cancérogénicité	: non déterminé
Toxicité pour la reproduction	: non déterminé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	: non déterminé



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIPLAST

FDS

Édition du
18/10/2017

Indice 05

Page 6/7

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non déterminé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les chutes de plaques alvéolaires peuvent être revendues à des récupérateurs pour être recyclées sous la forme de granulés de polypropylène.

Elles peuvent être incinérées pour valorisation énergétique dans une filière agréée.

Elles peuvent être entreposées dans des décharges agréées.

Les palettes sur lesquelles le produit est conditionné peuvent être réutilisées ou recyclées.

Le film étirable qui protège le produit peut être recyclé.

14. Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas concerné par les règlements sur les produits dangereux pour :

- le transport routier (ADR),
- ferroviaire (RID),
- maritime (IMDG),
- aérien (ICAO / IATA).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIPLAST

FDS

Édition du
18/10/2017

Indice 05

Page 7/7

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

16. Autres informations

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à notre connaissance, exactes et fiables à la date de publication.

Cependant, les conditions de travail de l'utilisateur ne sont ni de notre ressort, ni contrôlées par nous. Ces informations ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

L'utilisateur est responsable du respect de tous les règlements officiels nécessaires.

Fiche préparée conformément à l'article 32 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH), afin de communiquer des informations en bas de la chaîne d'approvisionnement pour des substances indépendantes ou contenues dans des mélanges pour lesquelles une fiche d'informations sécurité n'est pas requise dans le format SDS. Par conséquent, ce document ne saurait constituer une Fiche de données de sécurité (FDS) conformément à l'article 31 du règlement REACH, étant donné que, selon REACH, il n'est pas obligatoire de fournir une FDS pour la substance ou le mélange couvert par cette fiche d'informations sécurité.